

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1467

présenté par
M. Travert, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 8, supprimer le mot :

« juste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.